

PUBLIE LE

11 OCT. 2005

**N° 6 - 110 / 2005 : ZA LES COMBETTES – VENTE LOT N°6 – SCI J.C.M.D.**

Pilote : Service Développement Économique

Autres services ou organismes concernés : Direction Générale des Services  
Financiers et Budget  
Mairie de Cambon

**Madame Christine DEVOISINS, rapporteur**

Monsieur Jean-Claude DIACO dirige une entreprise de maçonnerie à Cambon. Il souhaite installer son entreprise hors de son domicile et pour cela, a rencontré Monsieur Le Maire de Cambon pour lui solliciter un lot sur la zone des Combettes.

Son choix s'est arrêté sur le lot n° 6 d'une surface de 3 746 m<sup>2</sup>, qui lui permettra de développer son entreprise de maçonnerie sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Il réalisera un bâtiment de 360 m<sup>2</sup> qui lui servira dans un premier temps d'entrepôt destiné à protéger ses engins de chantier (Camions, tracto-pelles, etc.). Cette entreprise emploie 4 personnes et envisage des recrutements dans les trois ans à venir, en fonction de son développement. Cette parcelle est inscrite au cadastre de la commune de Cambon section AK N 61.

Le prix convenu s'élève à 15 € par m<sup>2</sup> conforme à l'évaluation des domaines en date du 19/09/2005.

Je vous rappelle que cette zone à vocation artisanale, a été déclarée d'intérêt communautaire, que le transfert du patrimoine a été approuvé à la majorité qualifiée des communes adhérentes et constaté auprès de Maître VEGA dans un acte en date du 30 Mai 2005.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la cession à la SCI J.C.M.D représentée par Monsieur DIACO Jean Claude, maçon, du lot 6 de la zone d'activités « Les Combettes » à Cambon, parcelle AK n°61, pour un montant de 15 € HT/m<sup>2</sup> soit 56 190 € HT afin qu'il puisse installer son entreprise de maçonnerie.
- De créer les servitudes nécessaires pour le réseau eaux vanne sur les lots 6 et 7.
- De désigner Maître VEGA pour la rédaction de l'acte notarié
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'estimation des Domaines

ENTENDU le présent exposé

CONSIDERANT l'intérêt que représente le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITE,

↪ **APPROUVE** la cession à la SCI J.C.M.D représentée par Monsieur DIACO Jean Claude, maçon, du lot 6 de la zone d'activités « Les Combettes » à Cambon, parcelle AK N° 61, pour un montant de 15 € HT/m<sup>2</sup> soit 56 190 € HT afin qu'il puisse installer son entreprise de maçonnerie.

↪ **CREE** les servitudes nécessaires pour le réseau eaux vannes sur les lots 6 et 7.

↪ **DÉSIGNE** Maître VÉGA pour la rédaction de l'acte notarié

↪ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait le 27 Septembre 2005

Le Président,  
Philippe BONNECARRÈRE





DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DES SERVICES  
FISCAUX DU TARN  
91 Avenue Gambetta  
81013 ALBI CEDEX 9

## AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2005-052V0444

Enquêteur :

Mme Geneviève GUICHARD

1 - Propriétaire : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

2 - Date de réception de la demande d'avis complétée : 5 Septembre 2005

3 - Situation du bien :

- adresse : « Les Combettes » - CAMBON
- références cadastrales : Section AK n° 61
- superficie des parcelles : 3 746 m<sup>2</sup>

4 - Description sommaire :

Terrain à bâtir de configuration sensiblement trapézoïdale desservi par le chemin du pigeonnier, constituant le lot n° 6 du lotissement communal.

5 - Réglementation d'urbanisme :

- P.O.S. du 15 Juin 1998 :
- Zone N Axb
- COS non réglementé.
- Zone d'activités des Combettes,

**6 - Situation locative :**

Libre.

**7 - Conditions de la vente :**

Cession à M. Jean-Claude DIACO pour son entreprise de maçonnerie au prix envisagé de 15 € H.T. le m<sup>2</sup>.

**8 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :**

CINQUANTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX (56 190) euros, H.T.

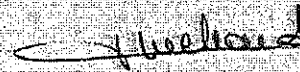
**9 - Durée de validité de l'avis : Un an.**

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts.

A ALBI, le 19 Septembre 2005

P/Le Directeur des Services Fiscaux

L'Inspecteur,



Geneviève GUICHARD